



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insecticides

Question écrite n° 57560

Texte de la question

M. Valéry Giscard d'Estaing attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des apiculteurs du Puy-de-Dôme. En effet, ils rencontrent de grandes difficultés du fait des fortes mortalités d'abeilles et de colonies dues à l'utilisation d'un pesticide à base d'imidaclopride. Pourtant, une suspension provisoire de ce produit a été décidée par le ministère en janvier 1999, appliquant ainsi le principe de précaution. Depuis cette date, des études complémentaires ont été réalisées par le CNRS, l'INRA et l'AFSSA. Il semblerait que les résultats de ces recherches, publiés en novembre 2000, soient très préoccupants pour les abeilles, mais aussi pour la faune et la flore sauvages, pour l'environnement et la santé humaine. Les apiculteurs souhaitent, entre autres mesures urgentes, le retrait total et définitif de l'emploi de l'imidaclopride sur toute culture à compter des semis de printemps et de l'automne 2001 et le retrait de produits insecticides d'enrobage des semences, à titre provisoire, dans l'attente d'expérimentation permettant de lever les doutes actuels sur leur innocuité et leur persistance dans les sols. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour répondre aux attentes des apiculteurs du Puy-de-Dôme et préserver ainsi les exploitations apicoles.

Texte de la réponse

Un avis paru au Journal officiel de la République française du 19 février 1999 a informé les détenteurs et les utilisateurs de semences de tournesol que « par décision du ministre de l'agriculture et de la pêche, l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique dénommé Gaucho » (à base d'imidaclopride) était provisoirement retirée pour le traitement des semences de tournesol, dans l'attente d'études complémentaires ». Depuis, les nombreuses études entreprises n'ont pas permis de confirmer ou d'infirmer l'éventuelle responsabilité du produit incriminé. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a donc décidé le 2 février 2001, sur la base de la proposition du comité d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole et conformément au principe de précaution, de prolonger de deux années supplémentaires la suspension de l'autorisation du Gaucho dans le traitement des semences de tournesol. Il a également décidé de confier à un comité d'experts indépendants une étude épidémiologique de grande envergure qui analysera l'ensemble des facteurs qui peuvent affecter la santé de l'abeille et de saisir immédiatement la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole pour qu'elle se prononce aussi vite que possible sur la question des effets éventuels de la persistance dans le sol du gaucho, sur l'ensemble des éléments fournis par les représentants des apiculteurs et d'une façon plus générale sur les orientations relatives à la mise en oeuvre de l'enquête épidémiologique. Ces décisions ont été prises après une large consultation des parties concernées (coordination des apiculteurs, syndicats agricoles, semenciers et industriels). Le ministre de l'agriculture et de la pêche entend se tenir régulièrement informé de l'avancement des travaux et indique que les décisions actuelles pourront être révisées au fur et à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques, étant entendu que tout élément nouveau qui serait suffisamment probant serait immédiatement pris en compte. Enfin, la loi du 4 janvier 2001 a mandaté le Gouvernement pour présenter un rapport sur les connaissances acquises en matière d'incidence des insecticides systémiques sur les populations d'abeilles, qui s'inscrit bien évidemment dans le cadre décrit ci-dessus.

Données clés

Auteur : [M. Valéry Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57560

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 724

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2083